

Questions Force Ouvrière pour la réunion des délégués du personnel du mois de Mai 2009

- 1) Restaurant fermé et distributeurs non alimentés pendant les périodes de JNT, dans ce cas comment les salariés présents (au Bt L ou DF3P par exemple) peuvent-ils se restaurer ? Si cette situation se confirme, nous demandons l'obtention de tickets restaurant ou prime correspondant au montant de la participation RENAULT au restaurant.
- 2) Quel impact a le chômage partiel sur les cotisations retraites ?
- 3) Comment sera payé le lundi de Pentecôte ?
- 4) Y-a-t-il une limite de jours de chômage partiel consécutifs à ne pas dépasser ?
- 5) Sur le bulletin de salaire du mois d'avril, à quoi correspondant le taux et la base liés au complément CTI sur chômage ?
- 6) Sur le bulletin de salaire du mois d'avril, les périodes de chômage partiel ne rentre pas en compte dans le calcul du nombre de prime d'équipe, casse croûte et transport ?
- 7) La demande de garantie accessoire pour un passage de nuit en équipe peut-elle être demandée 2 ans après le changement de situation ?
- 8) A la question DP d'octobre 2006, « Le refus de décaler la pause est-il soumis à sanction ? », vous répondiez: « NON », au mois de mars vous disiez que : « Le positionnement des pauses est fixé par le CU. Le décalage des pauses est possible à la demande du CU ou en accord avec le CU ». Pouvons nous en déduire que si l'organisation des pauses est de la responsabilité de la maîtrise, les opérateurs n'ont aucune obligation d'en accepter le décalage ?

*Les jours fériés compris entre
deux jours chômés seront
payés en jour férié*

Le 26 mai, mobilisons-nous massivement

**La mobilisation doit monter d'un cran,
tous dans la manifestation pour défendre notre
pouvoir d'achat, contre les licenciements, dire
non au chômage, s'opposer à la précarité...**

FO appelle à la grève ce mardi 26 mai 2009
Rassemblement à 10H30 à Rouen cours
Clémenceau avec Force Ouvrière.

*La journée de solidarité sera
prise au mois de Juillet par le
prélèvement d'un JCC et non
d'un JCI comme l'année
précédente*

NOMBRE DE SALARIES AYANT ETE IMPACTES PAR LE CHÔMAGE PARTIEL AVANT LE CONTRAT SOCIAL DE CRISE

Au mois de Février **894 salariés** APR et ETAM non forfaités

Au mois de Mars **1265 salariés** APR et ETAM non forfaités

**Indemnisation des jours de chômage partiel à hauteur de 70% donc une
perte de salaire d'environ 30 euros/jours chômés.**

NOMBRE DE SALARIES AYANT ETE IMPACTES PAR LE CHÔMAGE PARTIEL APRES LA SIGNATURE DU CONTRAT SOCIAL DE CRISE

Au mois d'Avril **environ 2500 salariés** APR et ETAM non forfaités

*Environ 93% des salariés
ont dit « oui » au contrat
social de crise*

Un seul constat :

Depuis le mois de Novembre, le nombre de salariés
étant au chômage ne cesse d'accroître.
Sans la signature du contrat social de crise, et, de sa
mise en place depuis le mois d'Avril, de plus en plus
de salariés perdraient de plus en plus d'argent.

**Suite à la signature du contrat social de crise l'indemnisation du chômage
partiel est à hauteur de 100%.**

*Environ 4560 salariés Renault
SAS + filiales ont quitté
l'entreprise dans le cadre du
PRV.*

*346 salariés de Cléon sont
partis dans le cadre du PRV.*

Coordonnées:

Cyril GILLES: 68504, Delphine EL HACHEMI: 61505, Philippe LEBRET: 68362, J. N. GAMER: 68540,
Olivier FLEURY: 61691, Cédric GAMER : 67194, Aurélie Baudu : 67344, Antony Spinos : 68210

E-mail: fo.cleon@renault.com
Site Internet: www.fo-renault.com

FORUM Force Ouvrière Renault Cléon: www.forc.forumactif.net